



# Bibliothèque scientifique numérique

## Appel à projets de numérisation – 2014

---

Contexte et objectifs de l'appel à projets.....	2
Périmètre de l'appel à projets.....	2
<i>Types de projets</i> .....	2
<i>Types de documents ou de corpus</i> .....	3
<i>Structures éligibles</i> .....	3
Clauses à respecter .....	3
<i>Clauses techniques</i> .....	3
<i>Clauses juridiques</i> .....	3
Dispositions générales pour le financement .....	4
<i>Soutien apporté aux projets</i> .....	4
<i>Dépenses éligibles / non éligibles</i> .....	4
Conditions de recevabilité et modalités d'évaluation des projets .....	4
<i>Conditions de recevabilité</i> .....	4
<i>Procédures d'évaluation</i> .....	4
Calendrier .....	5
<i>Calendrier de l'appel à projets</i> .....	5
<i>Calendrier de réalisation des projets</i> .....	5
Contact.....	5

## Contexte et objectifs de l'appel à projets

L'appel à projets porté par la Bibliothèque Scientifique Numérique vise à valoriser le patrimoine scientifique de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est ouvert à toutes les disciplines. Les objectifs poursuivis sont de :

- *rendre accessible à tous et valoriser au bénéfice de la recherche les corpus et les fonds documentaires de l'enseignement supérieur et la recherche*  
Les corpus numériques sont produits dans le respect des bonnes pratiques, des formats et des standards ouverts afin de garantir l'interopérabilité, la réutilisation et la pérennité des données.
- *promouvoir une diffusion libre et ouverte du patrimoine scientifique*  
Les projets financés dans le cadre du présent appel à projets doivent aboutir à la diffusion en libre accès de corpus numérisés et garantir la stabilité de cet accès.
- *s'inscrire en complémentarité avec d'autres initiatives dans le domaine de la numérisation*  
Le présent appel à projets s'inscrit dans une logique de complémentarité avec d'autres initiatives conduites dans le domaine de la numérisation (Ministère de la Culture, BnF, ANR, etc.). L'objectif partagé est d'augmenter significativement l'offre de ressources scientifiques numériques et de constituer des masses critiques de contenus numériques. Les projets présentant une articulation forte avec d'autres projets locaux, nationaux ou européens ou menés en partenariat avec d'autres établissements ou équipes de recherche seront valorisés.

Les projets devront présenter les caractéristiques suivantes :

- *un caractère scientifique avéré*  
L'établissement porteur du projet se porte garant de l'intérêt scientifique des corpus proposés. Les communautés scientifiques visées seront identifiées clairement, de même que les usages envisagés. L'appui du projet par une instance scientifique tierce (conseil scientifique d'établissement, ANR, etc.) sera valorisé.
- *un corpus cohérent, original, présentant un fort intérêt*  
Les projets visent à constituer, enrichir et valoriser sous forme numérique des ensembles structurés de documents. Ces corpus doivent présenter un intérêt pour des communautés larges ou bien identifiées.
- *un impact au niveau national voire international*  
Les projets doivent montrer l'impact de la mise à disposition de corpus numérisés au niveau national voire international ainsi que les potentialités en termes d'usages pour les communautés scientifiques visées.
- *une réelle stratégie visant à assurer la pérennité de l'accès aux corpus numériques*  
Les candidats s'engagent quant à la pérennité des projets, notamment la pérennité de l'accès au corpus numérique. Les modalités d'archivage pérenne des corpus numérisés produits dans le cadre de ces projets doivent également être prises en compte.

Les projets retenus au titre du présent appel à projets bénéficieront du label BSN, accordé au vu de la qualité scientifique et de la qualité technique des projets.

## Périmètre de l'appel à projets

### Types de projets

Sont éligibles au présent appel les types de projets suivants :

- Numérisation et structuration documentaire de corpus (2D, 3D) ;
- Enrichissement de corpus numérisés (enrichissement documentaire dans le cadre du web sémantique, océrisation...);
- Usages innovants des fonds patrimoniaux et contemporains.

### Types de documents ou de corpus

Sont éligibles au présent appel les corpus suivants :

- Sources inédites pour la recherche et collections patrimoniales remarquables (corpus textuels, manuscrits, corpus iconographiques et cartographiques, corpus mobiliers et immobiliers, documentation sonore et audiovisuelle, etc.) ;
- Littérature grise scientifique (thèses non publiées, archives scientifiques, etc.) ;
- Documents scientifiques publiés (monographies, périodiques scientifiques, etc.).

Les corpus n'intéressant que la structure qui soumet le projet ou les archives des établissements ne relèvent pas du périmètre de cet appel à projets.

Les porteurs de projets seront attentifs aux programmes de numérisation existant et aux documents d'ores et déjà disponibles sous forme numérique.

### Structures éligibles

Le porteur de projet est un établissement disposant de la personnalité morale et relevant du périmètre institutionnel du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : universités ; organismes de recherche ; écoles d'enseignement supérieur ; établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ; groupements d'établissements ; etc...

Un établissement est habilité à présenter plusieurs projets différents.

## Clauses à respecter

### Clauses techniques

Les projets soumis devront respecter les critères techniques suivants :

- respect de l'état de l'art des normes techniques pour la numérisation et l'interopérabilité des données (OAI-PMH, web de données)<sup>1</sup> ;
- respect des normes de métadonnées conformes à l'état de l'art relatives aux corpus considérés (Dublin Core, EAD/XML, TEI/XML, etc.) ;
- numérisation au format adapté à l'archivage pérenne ;
- respect des bonnes pratiques de diffusion sur le web : citabilité, accessibilité, ouverture, durabilité, interopérabilité dans le cadre du web de données, etc. (cf. Charte des bonnes pratiques de l'édition scientifique établie par BSN7  
<http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/?Charte-des-bonnes-pratiques-pour-l>).

### Clauses juridiques

- Les projets soumis pourront porter sur des corpus du domaine public ou sur des corpus dont les conditions de numérisation et de diffusion auront été négociées avec les ayants droits, ou en gestion collective. Le candidat devra apporter la justification qu'il dispose des droits liés à la numérisation et à la diffusion des documents.
- Les corpus numérisés devront être diffusés en accès libre. Les candidats préciseront le type de licences associées aux métadonnées et aux documents numérisés :
  - o à titre d'exemple pour les métadonnées : Licence Ouverte/Open Licence Etalab, licence Creative Commons Zero CCo recommandée par Europeana

<sup>1</sup> Les projets soumis devront se référer aux recommandations existant en matière d'interopérabilité OAI-PMH, de formats de données et de web sémantique en particulier ceux proposés par Huma-Num : <http://www.huma-num.fr/ressources/guides>

- à titre d'exemple pour les documents numérisés : licence Creative Commons, Licence Ouverte/Open Licence Etalab, Public Domain Mark
- Les reproductions numériques des documents issus du domaine public financées au titre de cet appel à projets doivent relever du domaine public. Leur réutilisation ne peut pas être entravée par des clauses contractuelles restrictives.

## Dispositions générales pour le financement

### Soutien apporté aux projets

Le budget total du présent appel à projets est de 500 000 € (sous réserve des disponibilités budgétaires).

Les projets retenus pourront recevoir au plus une subvention de 60% du montant total envisagé (ensemble des coûts directs du projet notamment le coût total employeur pour les dépenses de personnels et le coût TTC pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement). Le montant maximum de la subvention qui pourrait être attribué à un projet est fixé à 80 000 €. Le plan global de financement envisagé devra être précisé.

### Dépenses éligibles / non éligibles

Le soutien financier pourra être accordé pour les destinations suivantes : opérations de numérisation, acquisition ou développement de logiciels informatiques, recrutement de personnel dédié, coûts de fonctionnement.

Sont exclus :

- les coûts d'acquisition de matériel de numérisation ;
- les coûts de l'archivage pérenne ;
- la rémunération des éventuels ayants droit ;
- les déplacements et les frais de mission.

Le candidat présentera un plan global de financement et sera particulièrement attentif à la justification des dépenses de personnels. Il veillera à un équilibre entre les personnels temporaires (dont le recrutement peut être financé dans le cadre du présent appel à projets) et les personnels permanents dont l'implication dans le projet doit être avérée.

## Conditions de recevabilité et modalités d'évaluation des projets

### Conditions de recevabilité

- les dossiers doivent être transmis dans les délais à l'adresse suivante : [bsn5@bibliothequescientifiquenumerique.fr](mailto:bsn5@bibliothequescientifiquenumerique.fr)
- les dossiers doivent être complets (annexes, pièces justificatives)
- les dossiers doivent être au format demandé dans le formulaire de réponse
- les dossiers doivent respecter la trame du formulaire de réponses

**Important : Les dossiers ne satisfaisant pas les conditions de recevabilité ne seront pas soumis à la commission d'évaluation.**

### Procédures d'évaluation

Les projets reçus seront soumis à une commission d'évaluation, représentative de la diversité des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, mais ne comprenant aucun représentant d'institution candidate. Cette commission pourra éventuellement faire appel à des experts extérieurs.

La commission d'évaluation s'attachera plus particulièrement aux critères suivants :

- la qualité scientifique et technique du projet

- le caractère innovant du projet
- la qualité de construction du projet et le niveau d'expertise, d'excellence scientifique des porteurs de projet
- la faisabilité du projet

Le choix de la commission d'évaluation sera ensuite transmis pour validation à BSN5.

## Calendrier

### Calendrier de l'appel à projets

- Lancement de l'appel à projets : 3 mars 2014
- Date limite de réception des candidatures : 30 juin 2014
- Evaluation des projets : juillet-septembre 2014
- Sélection des projets et diffusion des résultats : octobre 2014
- Financements aux établissements : octobre 2014

### Calendrier de réalisation des projets

Les projets financés devront être achevés (corpus diffusés en ligne) 18 mois au plus tard après la réception du financement BSN5.

## Contact

bsn5[at]bibliothequescientifiquenumerique.fr

<http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/>